



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 101665

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le nombre en nette progression des comportements violents inadmissibles à l'égard des sapeurs-pompiers relevés lors de leurs interventions. Dans le département du Haut-Rhin, les sapeurs-pompiers oeuvrent en faveur de la promotion de la citoyenneté dans les établissements scolaires, rejettent les démonstrations d'incivilités et réclament que ces faits soient punis sans aucune indulgence. Il faut ajouter que nos sapeurs-pompiers ne sont pas formés, comme le sont les forces de l'ordre, pour se défendre contre ce type de violences verbales et physiques. Il lui demande, par conséquent, quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour que les actes répréhensibles commis contre les sapeurs-pompiers soient sévèrement punis, afin que cette fonction reste associée au secours, au respect et à la citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101665

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8256